

# Cadenet Fête l'Osier et la Vannerie

## Samedi 12 décembre

## Dimanche 13 décembre 2020

---

### Bulletin d'inscription

A retourner rempli et signé avec les justificatifs **avant le 15 novembre 2020** à :  
**Association Cadenet Tambour Battant** • 54 Bd de la Liberté - 84160 CADENET  
ou par mail : **cadenet.tambourbattant@gmail.com**

---

> Je soussigné(e),

NOM : ..... PRENOM : .....

RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : .....

EMAIL (obligatoire) : .....

TYPE D'ARTISANAT : .....

désire m'inscrire comme exposant à **la Fête de l'Osier et de la Vannerie**  
**à Cadenet le Samedi 12 et le Dimanche 13 décembre 2020**

---

> Je déclare être :

Artisan  Artiste libre  Association  Autre (à préciser) : .....

et être couvert(e) par une assurance responsabilité civile  
(attestation valide à joindre obligatoirement).

---

> Je déclare avoir pris connaissance du Règlement de la manifestation  
et en accepte les termes.

Fait à : ..... le : ..... Signature

---

> Pour mon stand j'ai besoin de ..... mètres linéaires (6 mètres maximum).

> Je ferai des démonstrations de mon travail devant le public : **OUI**  **NON**

---

# **Cadenet Fête l'Osier et la Vannerie**

## **Samedi 12 et Dimanche 13 décembre 2020**

---

### **Règlement de la manifestation**

#### **Article 1 : Objet, date et durée de la manifestation**

- **La Fête de l'Osier et de la Vannerie à Cadenet**, ouverte gratuitement au public, se déroulera **au foyer rural de Cadenet le Samedi 12 décembre 2020 et le Dimanche 13 décembre 2020 de 10h à 18h**. La totalité des salles n'étant pas disponibles le samedi 12 décembre, une partie des exposants seront en extérieur.
- Cette manifestation, organisée par **l'association Cadenet Tambour Battant**, est destinée à mettre en valeur le travail des producteurs, artisans et créateurs autour de l'osier et de la vannerie.
- L'association se réserve le droit de procéder à une sélection des exposants en fonction des produits proposés.
- L'inscription, gratuite, vaut acceptation du présent règlement.
- Pour prix de sa participation, chaque exposant offrira une de ses réalisations que l'organisateur exposera et qui alimentera une grande tombola avec tirage en fin d'après-midi le dimanche 13 décembre.
- L'emplacement de la manifestation sera ouvert aux exposants **samedi 13 décembre à partir de 8h** pour la mise en place des stands.

#### **Article 2 : Droits et obligations de l'exposant**

- L'exposant ne pourra présenter sur son stand que des objets produits, créés ou fabriqués par lui-même, ainsi que des objets dont la tradition et la qualité sont susceptibles de rehausser le prestige de la manifestation.
- Toute publicité pour des produits et services autres est interdite.
- L'exposant est tenu de respecter scrupuleusement l'emplacement et les dimensions du stand qui lui ont été alloués.
- L'exposant supportera l'entière responsabilité des dommages causés, dégâts, vols ou accidents de toute nature relatifs aux objets exposés durant leur installation, leur déménagement ou pendant la manifestation, ainsi qu'à tout équipement placé sous sa responsabilité.
- L'exposant devra laisser son emplacement propre en mettant ses déchets dans les poubelles mises à sa disposition.
- L'exposant est tenu de respecter les règles d'ordre, de sécurité, d'hygiène et de commerce prises par l'organisateur ou les autorités publiques et de se conformer aux lois et décrets en vigueur.
- La fête se déroulant dans des locaux publics, les chiens sont strictement interdits.
- Outre l'assurance couvrant les objets exposés, tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses frais une assurance Responsabilité Civile couvrant les risques que lui-même ou son personnel encourent ou font encourir à des tiers.
- Les exposants renoncent à tout recours contre l'organisateur.

#### **Article 3 : Droits et obligations de l'organisateur**

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.
- L'organisateur établit le plan de la manifestation et répartit les emplacements en fonction des demandes exprimées sur le bulletin d'inscription.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier, s'il le juge utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant.
- L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par l'exposant pour quelque cause que ce soit (retard dans l'ouverture de la manifestation, arrêt prématuré, intempéries, incendie, sinistre quelconque, ...).
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure l'exposant en cas d'infraction au présent règlement.